

Flavescence Dorée : le dispositif de lutte régional fait ses preuves

Suite à la découverte de la maladie en 2012 dans le Sud Bourgogne, la filière s'est rapidement mobilisée et un dispositif régional de lutte et de prévention contre la Flavescence Dorée concerté, a été mis en place en 2013. Clé de voute de ce dispositif : la prospection de l'ensemble du vignoble, plus de **2 500 professionnels** se sont investis, plus de **6 000 ceps** ont été prélevés pour analyses sur **1 500 parcelles** du Nord au Sud de la Bourgogne.

Les premiers résultats montrent l'efficacité du dispositif régional existant, car si l'an passé les professionnels ont été contraints d'arracher 11,3 hectares, cette année l'arrachage ne devrait concerner que **0,2 hectares** en Saône-et-Loire.

A ce stade, la Flavescence Dorée a été détectée dans les communes de Viré en Mâconnais, de Mercurey/Saint-Martin-sous-Montaigu en Côte Chalonnaise et également au Sud du département de Saône-et-Loire à la Chapelle-de-Guinchay. En Côte-d'Or, la Flavescence Dorée a été découverte sur la commune de Meursault. Les prospections et prélèvements effectués n'ont pas révélé, à ce jour, la présence de contamination à proximité ou sur d'autres parcelles dans ce département.

Ce bilan intermédiaire conforte la filière viticole bourguignonne dans les orientations choisies en termes de lutte et de prévention. **L'effet conjugué des traitements insecticides** en Côte-d'Or (un) et en Saône-et-Loire (trois), de **l'arrachage des pieds atteints** et **d'une prospection minutieuse**, laisse aujourd'hui espérer que la maladie est sous contrôle et seuls quelques pieds contaminés sont recensés.

La **forte mobilisation des professionnels et la rigueur de plan d'actions régional** prouvent aujourd'hui leur **efficacité**. En 2013, la Bourgogne s'est donnée les moyens de maîtriser ce fléau, il faudra à l'avenir poursuivre dans ce sens.

